

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SAMEDI 6 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le six février à 9h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

**Étaient présents** : Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Jérôme CAPPELLO, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Sylvain JOUMIER, Claire LANDRY, Catherine LANEN, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Sandrine JOURNE donne pouvoir à Hélène CÔME.

Sophie KERVERN donne pouvoir à Sylvain JOUMIER.

**Était absent** : Laurent MEULENYSER

**Secrétaire de séance** : Laurence VAUVERT.

Madame le maire ouvre la séance à 9h30 constatant que le quorum est atteint.

#### ORDRE DU JOUR :

##### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2020

Après une correction de forme au point 7, le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 est adopté, à l'unanimité des votants.

##### 2. Convention territoriale globale 2020-2023 avec la CAFY

Madame le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à signer la nouvelle convention territoriale globale (CTG) avec la CAFy, pour la période de 2020 à 2023, concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération.

##### 3. Convention de contribution CNT

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il convient d'autoriser Mme le maire à signer une convention de contribution avec la société CNT, en considération des dommages subis sur

notre réseau de voirie, par le passage quotidien de leurs véhicules lourds, dans le cadre de la construction du golf.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,  
adopte cette délibération.

#### **4. Règlement intérieur CM (complément)**

Mme le maire explique que les services préfectoraux demandent que le règlement intérieur du CM soit modifié pour que les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés soient précisées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,  
adopte cette délibération.

#### **5. Avis de la Cour régionale des comptes (information)**

Mme le maire informe les conseillers municipaux de l'avis de la Chambre régionale des comptes, concernant l'inscription d'une dépense obligatoire, relative à une dette concédée par le SIPTG (syndicat d'eau dissous) à la commune.

L'inscription n'est pas nécessaire car la commune a mandaté cette dépense d'environ 4 400€, sur l'exercice 2020 à l'Agence de l'eau.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

### **INFORMATIONS DU MAIRE :**

Madame le maire explique que, dans le cadre de la vente du Domaine de Grignon, l'Etat doit se positionner sur les candidatures retenues le 8 février 2021, pour engager ensuite une phase de négociations.

D'ici fin mars, les candidatures définitives doivent être déposées.

Tous les candidats ne sont pas connus au niveau de la Municipalité. Le seul projet d'intérêt public est porté par la communauté de communes Cœur d'Yvelines, sur le pôle développement économique et l'association GRIGNON 2000, sur le volet dédié à la recherche agro-alimentaire (*food-tech*).

Le château demeure le plus onéreux à gérer. Plusieurs entités ont émis de l'intérêt au projet, telles que Sodexo International, ChâteauForm ou Hôtels Très Particuliers.

Le Département des Yvelines a acté son souhait de reprise de la zone naturelle, ce qui garantirait la continuité territoriale entre GRIGNON et THIVERVAL, telle que souhaitée par la municipalité et la population.

Tout projet, quel qu'il soit, nécessitera une modification du PLU. La zone constructible doit concentrer toute la vigilance de la commune, pour limiter le nombre de logements construits, à la zone des laboratoires.

Tous les candidats qui se sont présentés en mairie équilibrent leurs investissements, par un programme de construction d'habitations. Le projet COGEDIM intègre un EHPAD et une résidence-séniors.

La position de la commune est de limiter les constructions autour de 80 à 100 habitations.

Madame le maire informe le conseil qu'elle a déposé une plainte, au nom de la communauté de communes, propriétaire des parcelles concernées, pour occupation illicite, avec installations précaires, de terrains situés près de l'usine d'incinération des déchets.

### **TOUR DE TABLE :**

**M. Sylvain JOUMIER** se propose de vérifier la faisabilité de réunions en visio-conférence.

**Mme Laurence VAUVERT** informe les membres du conseil que la communauté de communes a obtenu des créneaux de vaccination au centre de HOUDAN, pour les personnes de + de 75 ans. Pour Thiverval-Grignon, cela représente 2 vaccinations par semaine, le jeudi ou vendredi après-midi, à partir du 11 février.

Environ 35 séniors ont été ciblés.

Nous prenons en charge le déplacement, en cas de besoin, avec un véhicule municipal.

Claire LANDRY, Jérôme CAPPELLO, Catherine LANEN et Laurence VAUVERT se portent volontaires.

**M. Didier BRILLANT** annonce que les entretiens budgétaires avec les associations auront lieu samedi 13 février 2021.

Il souhaite féliciter les agents du service technique pour les travaux de réfection de la salle du Conseil (l'ensemble des élus s'y associe).

**M. Bertrand VACHETTE** rapporte que le passage piéton de Folleville est mal éclairé.

Il semblerait que les éclairages « leds » au sol soient détériorés.

**M. Jérôme CAPPELLO** a été sollicité par un habitant sur l'avenir du Bel-Air.

Mme le maire répond qu'effectivement l'EHPAD a prévu de déménager à l'été 2021. L'acquéreur s'est présenté en mairie et a entendu les contraintes, à savoir : pas d'accès par Rue de la Gare et les stationnements prévus à l'intérieur.

**Mme Claire LANDRY** demande quels travaux sont actuellement sur le rond-point de Thiverval et annonce qu'un TGI est en cours de rédaction.

M. Daniel BOSSE répond que c'est les travaux de la fibre qui traverse le RD119 pour se diriger vers le Liberty.

Elle demande s'il y a eu des remarques quant aux pots de fleurs posés sur le trottoir de la Rue de Crespières.

Mme le maire répond qu'il n'y a pas de plaintes et que cela évite le stationnement des véhicules.

**Mme Hélène CÔME** relate un incident survenu au Bel-Air qui peut s'apparenter à de la malveillance : en décembre 2020, elle a entendu une personne âgée, seule, au milieu de la nuit et criant. L'intervention du Bel-Air a eu lieu, après son appel téléphonique à la police et à l'EHPAD.

**Mme Catherine LANEN** dit que, lors de la dernière tempête, beaucoup d'arbres sont tombés ou sont menaçants et qu'un candélabre de la rue de Crespières est détérioré.

**M. Sylvain JOUMIER** demande où en est l'enfouissement du câble électrique de Folleville et le projet de parcours sportif.

Il signale également avoir des retours d'habitants sur la vitesse trop élevée de certains conducteurs et sur deux chiens qui semblent maltraités, au fond du parc.

M. Daniel BOSSE répond que les travaux du câble électrique sont chiffrés à 30 900€ et devraient normalement être intégrés au BP 2021.

Pour ce qui est de l'aménagement sportif, le projet a évolué, en conservant la clôture du jardin d'Arc et la plateforme « santé ». Le skate-park, trop onéreux, ne sera pas réalisé.

Madame le maire informe le conseil que la Gendarmerie de Jouars-Pontchartrain s'est engagée à faire des contrôles ciblés à plusieurs endroits de la commune, sur les points accidentogènes ou dangereux.

Elle informe également que le Rdv pris avec les propriétaires de la maison jouxtant l'armoire de Très Haut Débit Internet, située Grande Rue, a été reporté à leur demande.

SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE qui réalise le portage de la mise en œuvre de la Fibre, doit faire une étude de faisabilité de déplacement de cette armoire, mais indique toutefois que la commune n'a pas commis d'erreur en permettant son implantation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE :

Jeudi 8 avril 2021, à 19h00

ou

Samedi 10 avril, à 9h30